



Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Depuis notre dernière session, si on met à part la parenthèse enchantée des Jeux Olympiques, on peut raisonnablement dire que l'actualité politique nationale ne nous a rien épargné. A tel point que, en guise d'ouverture de cette session, j'ai envie de vous dire : « Quand je regarde Paris, je me désole, et quand je regarde les Hautes-Pyrénées, je me console. ». A tout point de vue.

Politique d'abord. Cette incapacité à former une coalition, tout du moins à trouver des consensus autour de projets pour les Français, dans le contexte de péril qui nous guette, est tout bonnement navrante.

Notre échelle, au sein de cette assemblée, est plus modeste évidemment, mais notre état d'esprit est bien plus encourageant. Plus je regarde l'Assemblée Nationale, et plus je me réjouis de l'intelligence dans laquelle nous travaillons et je vous remercie d'y prendre chacun votre part.

Je vous remercie également pour la solidarité que vous manifestez chacun, vis à vis de l'Institution, dans vos prises de paroles publiques.

D'un point de vue budgétaire également, nous affichons à l'opposé de l'Etat, et de beaucoup d'autres départements, une solidité financière bien réelle et réconfortante dans le contexte actuel. Alors que d'autres départements, et notamment nos plus proches voisins, prennent d'ores et déjà des mesures d'urgence pour faire face à une situation financière difficile, nous, nous pouvons maintenir nos engagements et poursuivre l'exécution de notre budget sur la base de ce que nous avons initialement prévu. Ainsi, la décision modificative que je vous proposerai d'adopter ne prévoit qu'une adaptation marginale de nos prévisions budgétaires.

La satisfaction vis à vis de la situation actuelle n'empêche pas de réelles craintes évidemment, et particulièrement suite aux annonces du Premier Ministre sur son intention de faire participer les collectivités locales aux efforts de réduction des dépenses publiques. Je ne conteste pas la nécessité de faire baisser la dette publique. Mais attention à la méthode, car les écueils sont nombreux.

D'abord, la nécessité de diminuer la dépense publique ne doit pas avoir pour corollaire un appauvrissement supplémentaire de nos territoires, ruraux notamment qui, déjà en période normale, ne se battent pas avec les mêmes armes que les autres territoires.

Ensuite, il faut préserver les dépenses d'investissement, sous peine de ralentir encore la croissance et d'aggraver la situation.

Cela devrait conduire le Gouvernement à beaucoup de précautions à l'égard des collectivités locales qui portent l'essentiel de l'investissement public, et particulièrement à l'égard des Départements qui assument un double rôle d'investisseurs directs et de cofinanceurs des investissements des communes et EPCI.

Enfin, une autre erreur serait de couper aveuglément dans la dépense publique. La politique du coup de rabot est inefficace économiquement et socialement, Mais en outre, on le sait, cette stratégie pénalise les bons élèves dont nous faisons partie. Ceux qui comme nous, préoccupés par un souci de bonne gestion des deniers publics, se sont engagés depuis longtemps déjà dans une traque au gaspillage, doivent être traités avec davantage d'indulgence dans cette cure d'austérité.

A un moment où on tente de stigmatiser les collectivités locales, de les faire passer pour des dépensières inconséquentes et mal gérées, je voudrais rappeler que depuis plus de 10 ans, nous avons engagé des efforts pour rationaliser et diminuer nos frais de fonctionnement. Concrètement, cela s'est traduit notamment par :

- une diminution des effectifs (-4%),
- des coupes dans les dépenses de communication (-23%)

- et dans les frais de réception (-25%),
- une baisse du parc automobile (suppression d'un quart des véhicules de service), etc.

En matière financière également, pendant plus de 10 ans, nous avons fait porter nos efforts sur la diminution de la dette. La capacité de désendettement de notre Institution s'établit aujourd'hui à moins de 3 ans, à un niveau largement inférieur au seuil d'alerte des 7 années fixé par l'Etat.

Par ailleurs, la gestion active de la dette a permis de ramener le taux moyen des emprunts à 1,9% et d'économiser des frais financiers annuels. Les renégociations ont permis également de sécuriser totalement la dette. Aucun emprunt n'est dit « toxique » et 100% de l'encours de la dette bénéficie du meilleur classement financier de la Charte Gissler de bonne conduite.

Pour réussir sur le chemin périlleux de la réduction du déficit public et de stabilisation de la dette française, et pour renouer avec une perspective des jours heureux, il ne faut pas raboter à l'aveugle la dépense publique, il faut transformer profondément, radicalement l'action publique.

La France est championne du monde de la redistribution et pourtant le taux de satisfaction des Français vis à vis de ses services publics n'est pas à la hauteur.

Cela doit conduire le Gouvernement à transformer l'action publique, en commençant par

- Ligoter l'État dans ses fonctions régaliennes
- Et muscler les collectivités locales pour favoriser la croissance et répondre efficacement aux besoins des populations.

Voilà par ces quelques mots introductifs la position qui est la mienne dans le contexte actuel et que je souhaitais partager avec vous.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

Michel PÉLIEU,
Président du Département des Hautes-Pyrénées